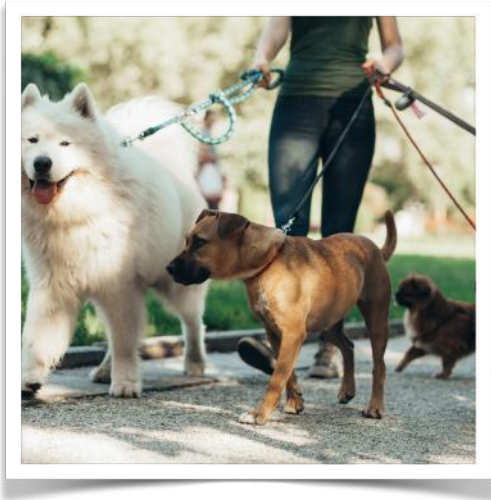


Formation ACACED

Attestation de Connaissances pour les Animaux d'Espèces Domestiques.
Option CHIEN



Formation et QCM sur le site du ministère

Notre organisme est habilité par le ministère chargé de l'agriculture.

L'article L214-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime rend obligatoire des connaissances minimum, pour exercer des activités liées aux animaux d'espèces domestiques suivantes :

- Gestion d'une fourrière ou d'un refuge
- Exercice à titre commercial de vente d'animaux domestiques
- Élevage, éducation et dressage
- Transit ou garde d'animaux domestiques
- Présentation au public de chiens et de chats

1

UNE FORMATION SUR
2 JOURS EN
PRÉSENTIEL

2

LE PASSAGE DU QCM
EN FIN DE 2ÈME
JOURNÉE

3

LA DRAAF VOUS
ENVOIE
L'ATTESTATION


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organisme enregistré

Après du préfet de la région PACA sous le numéro 93.13.14980.13

Nos formations

- Educateur Canin Spécialisé au Comportement
- Educateur Félin Spécialisé au Comportement
- Médiation Animale
- Petsitter- DogWalker
- Instructeur Mantrailing

Accessibilité aux personnes en situation de handicap





Objectifs:

ACACED Option chien - Formation à l'obtention de l'attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'attestation des connaissances définies par l'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques a pour objectif de transmettre des connaissances relatives à l'animal ciblé selon 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection.

La formation permet de passer l'évaluation nécessaire à la validation de cette formation.



Publics visés :

Toute personne exerçant une activité mentionnée au I des articles L.214-6-1 à L.214.6-3 du code rural et de la pêche maritime.

Toute personne en contact direct avec les chiens, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage.



Pré-requis :

- Être majeur.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations peuvent être rendues accessibles et adaptables aux personnes en situation de handicap selon la situation et nous veillons au respect des conditions d'accueil.

Toute personne en situation de handicap pourra ainsi nous contacter, une prise de rendez-vous d'adaptation des modalités de formation pourra alors être proposée.

Notre responsable accueil handicap suivra votre dossier : formation@erc-pro.com



Indicateur de performances et niveau de satisfaction :

Chiffres basés sur les résultats de l'année 2022 :

Nombre d'élèves formés : 93 élèves ont suivis notre cursus.

Satisfaction générale : 83 élèves sont très satisfait et 10 sont satisfait.

Réussites : 91 ont validé l'évaluation, 2 ont échoué à l'évaluation.

Dernière mise à jour du document le 02/11/2023.



Programme:



Contenu pédagogique :

La formation se déroule en présentiel sur 2 journées consécutives. Le passage de l'évaluation se fait en fin de 2ème journée.

JOUR 1: 8H30 - 9H	Arrivée de stagiaires Point Administratif
9H - 12H30	<p>COMPORTEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phases de développement et implication. - Socialisation, Notion de peurs et persistance. <ul style="list-style-type: none"> - Comportement social - Socialisation Intra et Interspécifique - Notion de bien-être, respect et gestion des facteurs de stress <ul style="list-style-type: none"> - Définition des besoins - Notion d'innée et d'acquis, spécificité raciale et individuelle - Principe d'éducation et rééducation et lois de l'apprentissage.
12H30 - 13H30	PAUSE REPAS
13H30 - 15H30	<p>REPRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie et fonctionnement des appareils génitaux mâles et femelles. <ul style="list-style-type: none"> - Cycles de reproduction de la femelle, signes cliniques et comportementaux. - Maîtriser la reproduction: stérilisation et autres outils contraceptifs, interruption de gestation. <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les étapes de la reproduction. - Complication et attitude à adopter. - Gérer les naissances et s'occuper de la mère et des chiots. <ul style="list-style-type: none"> - Besoins de la mère et des chiots. - Espace dédié et bien être en période de reproduction.
15H30 - 16H30	<p>SELECTION GENETIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classification des races, définition d'un standard, fonctionnement du concept de lignée. - Les papiers du chien : LOF, LOOF, certification de race, PEDIGREE. <ul style="list-style-type: none"> - Prédilection des races, espérance de vie, facteurs génétiques. - Génétique, comprendre le fonctionnement du génotype et phénotype de l'individu et de sa descendance. <ul style="list-style-type: none"> - Consanguinité: utilisation et conséquence. - Définition des groupes de chiens.
16H30 - 18H	<p>ALIMENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des besoins nutritif du chien à l'entretien. - Variation en fonction de l'âge et de la période de vie, des facteurs climatiques et des facteurs médicaux. - Définition des nutriments et de leurs fonctions. - Définition du comportement dyspysique. - Les différents modes d'alimentation (alimentation industrielle, ration ménagère, barf...). - Être capable d'identifier un problème d'alimentation (surpoids, maigreur, qualité des selles, du poil etc...). - Être capable d'analyser une étiquette de composition. - Règles de conservation, stockage et distribution des aliments.

JOUR 2 : 9H - 11H30	<p>LEGISLATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique de l'animal. <ul style="list-style-type: none"> - Protection animale: loi, convention européenne. - Rôle des services vétérinaires, de la fourrière et des associations. - Rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de races, Club de races. <ul style="list-style-type: none"> - Assurances et responsabilité civile des propriétaires. - Identification des animaux. - Réglementation du commerce, échanges et importations d'animaux. <ul style="list-style-type: none"> - Dangers sanitaires de première et deuxième catégorie. - Divagation des animaux. - Animaux dangereux et errants.
11H30 - 12H	<p>TRANSPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation sur le transport des animaux vivants et champ d'application. <ul style="list-style-type: none"> - Description des moyens de transport. - Conception des équipements et cages pour chiens. <ul style="list-style-type: none"> - Modalités de transport. - Tenue du registre. - Technique de low stress et Bien-être des animaux au court du transport. <ul style="list-style-type: none"> - Définition des risques pour l'animal et l'humain. - Le transporteur, le convoyeur et sa réglementation. <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation.
12H - 13H	PAUSE REPAS
13H - 15H30	<p>LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la réglementation sur les lieux d'hébergements des chiens. - Définition du principe de marche en avant et conception des locaux autour de ce concept. <ul style="list-style-type: none"> - Description des différents matériaux et outils et de leurs avantages et inconvénients. - Maîtriser l'ambiance des locaux et satisfaire aux normes sanitaires et de bien-être de l'animal. <ul style="list-style-type: none"> - Description des techniques de nettoyage, désinfection, dératissage, désinsectisation. - Présentation d'un registre sanitaire type.
15H30 - 17H	<p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soins courants, entretien et hygiène. - Définition des signes de bonne santé. - Savoir détecter un problème de santé. - Définition des principales catégories de maladies. <ul style="list-style-type: none"> - Définition des périodes de risques. - Savoir mettre l'animal en sécurité et exercer les premiers soins simples avant l'arrivée du vétérinaire. <ul style="list-style-type: none"> - Registre sanitaire et mesures sanitaires et médicales. - Définition des principales situations d'urgence et conduite à tenir. - Concevoir un protocole de prévention des risques et de réaction face à la survenue du risque.
17H - 18H	Passage de l'évaluation



Déroulement de la formation:

L'intégralité de la formation se fait en présentiel.

La formation a une durée de 16 heures.

Jour 1 : 9h - 12h30 et 13h30 - 18h. Jour 2 : 9h - 12h et 13h - 18h.



Outils et méthode pédagogique:

La formation est dispensée sous forme de cours magistraux avec des temps d'échanges questions-réponses avec la formatrice.

L'apprenant reçoit en amont un livret avec toutes les slides diffusées sur écran le jour de la formation. Utilisation d'un rétroprojecteur pour affichage des slides.



Matériel et configuration:

Un livret de prise de notes est fourni en début de formation. L'apprenant peut venir avec son ordinateur ou tablette pour plus d'aisance au passage du QCM, sinon, un ordinateur portable lui est prêté.



Personnalisation de parcours:

Cette formation étant définie par décret ministériel, elle ne fait pas l'objet de possibilité d'adaptation de parcours.



Attestation et certification:

À l'issue de la formation le bordereau de score signé et tamponné par l'organisme sera envoyé par mail à l'apprenant ainsi qu'une attestation de formation.

Celle-ci sera délivrée à chaque apprenant faisant mention de sa participation à l'action de formation (en plus des éléments légaux relatifs aux Articles L. 6353-1, 6352-13 et 6355-17 du Code du Travail et à l'ordonnance n°2007-329 du 12 mars 2007).

Cette attestation ne vaut pas délivrance de l'ACACED.

C'est la DRAAF qui enverra l'attestation finale et officielle par voie postale à l'apprenant. Seul ce document permettra le démarrage de l'activité en lien avec le passage de l'ACACED.

À noter :

L'attestation de connaissance ACACED n'est pas éligible à un parcours VAE, ne peut être validé au travers de bloc de compétences.

Vous pouvez trouver en Annexe II de l'arrêté du 14 janvier 2022 la liste des titres ou diplômes répondant aux conditions d'exercice des activités liées aux animaux domestiques et ne nécessitant pas le passage et l'obtention de l'ACACED.

Suivi et évaluation:

Le suivi de l'apprenant dans son parcours de formation est assuré par des temps d'échanges questions-réponses avec la formatrice.

L'évaluation s'effectue à la fin de la 2ème journée directement sur le site du ministère.

Du matériel informatique est mis à disposition de l'apprenant. Ses codes d'accès lui sont fournis en début d'évaluation.

L'évaluation se présente sous la forme d'un QCM à réaliser en 30 minutes pour 30 questions que le logiciel tire au sort dans la base de données. Les questions portent sur l'ensemble des huit thématiques.

Un résultat au moins égal à 18/30 est attendu pour valider son évaluation. Un 2ème essai est directement possible si le 1er révèle un échec.

L'apprenant obtient son résultat (score) immédiatement à la fin de l'évaluation.



Équipe pédagogique:

La formation est dispensée par l'une de nos formatrices référentes ACACED. Spécialisée dans le domaine canin et à jour des connaissances relatives aux 8 thématiques abordées par le référentiel.



Suzy Pichot : Responsable pédagogique et formatrice.

Habilitation :

- Éducatrice Canine Spécialisée au Comportement, détentrice du certificat de capacité n° 13-336 déclaré en Préfecture des Bouches du Rhône.
- Habilité à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dits dangereux prévu par l'article L211-13-1 du code rural.
- Titulaire du C.E.S.S.C.A.M Certificat d'Étude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement de Maîtres. Formation validée par le Ministère de l'agriculture et de la pêche et le Ministère de l'Intérieur de l'Outre Mer et des collectivités locales.
- Habilitation à dispenser les formations ACACED.

Formation dans le domaine canin :

Parcours complet accessible dans la rubrique équipe de notre site : www.formation-educateur-canin-aixenprovence.fr



Laurine Costa :Formatrice ACACED.

Partenaire d'E.R.C sur ces actions de formation.

- Éducatrice canine spécialisée au comportement formée au Centre ERC.
- Formation de Comportementaliste Animalier par le CERFPA
- Introduction à la psychologie animale par Mr Bertrand DEPUTTE
- Homéopathie Vétérinaire par l'institut Hippocratus



Prise en charge :

La formation peut bénéficier d'une prise en charge de formation auprès des organismes financeur et du CPF. Pour toute demande merci de nous contacter par mail : formation@erc-pro.com



Modalités d'accès :

Sous réserve des places disponibles, l'apprenant peut s'inscrire :

- En autofinancement : dans un délai de 24 heures avant la date d'entrée en formation. Pour valider son inscription l'apprenant doit compléter et signer un contrat de formation. Il doit s'acquitter des 30% d'acompte demandé et devra régler le solde à son entrée en formation.
- En financement extérieur : le délai sera le délai de traitement de l'organisme sollicité. Par exemple, une inscription via le CPF nécessite 11 jours ouvrés.

FAQ Vos questions fréquentes:

Est-ce que la formation peut être prise en charge ?

Oui, ce cursus bénéficie de possibilité de prise en charge. Vous pouvez mobiliser votre compte personnel de formation ou faire une demande auprès d'organisme financeur selon votre situation.

Est-ce que je peux exercer le métier directement à l'issue de la formation ?

Légalement, il faut simplement l'ACACED pour exercer une activité. Cependant, en matière de compétence, ce cursus ne vous apprend pas un métier. Pensez-y et formez-vous en parallèle.

Est-ce nécessaire de se préparer avant ?

Sincèrement ? Oui. Le contenu est très dense et sur 2 jours cela fait beaucoup de notions à retenir même pour des personnes ayant déjà des connaissances. Nous ne disons pas oui pour vous vendre quoique ce soit mais parce qu'il est dommage d'arriver en n'étant pas préparé et de rater l'évaluation alors que des choses simples peuvent être mises en place :

-> Vous pouvez trouver des ouvrages de préparation (attention veillez à ce qu'ils soient à jour c'est à dire pas plus d'un an : la législation change très vite, surtout en ce moment)

-> Vous pouvez (devez) consulter avant de venir l'arrêté du 3 Avril 2014 et surtout son Annexe : la bible de l'ACACED et de toutes les activités liées.

-> Vous pouvez suivre une formation préparatoire en ligne (avec nous ou avec un autre organisme, peu importe mais préparez-vous !)

-> En ce qui concerne cette question très régulière, nous avons mis en place un QCM pour vous positionner avec des questions types de l'évaluation nationale. Nous n'avons pas choisi les plus "simples" volontairement. Vous allez le constater, les questions sont formulées bizarrement et les thèmes sont vastes. Si vous ne réussissez pas ce test avec aisance et une note d'au moins 24/30 : songez à vous préparer !

C'est ici : <https://examiner.evalbox.com/register/exam/code/VYW28>

Pour réussir l'évaluation le jour J, une note de 18 sur 30 minimum est attendue. vous avez 2 essais pour valider cette note avec un tirage au sort de 30 questions portant sur les 8 thèmes.

Intéressé(e) par notre option préparatoire ? Cours + QCM blanc (20 versions de QCM d'entraînement = 90€). Inscription par ici : <https://erc-formation.systeme.io/50b116b9>



Sessions 2024

11-12 JANVIER 2024
08-09 FEVRIER 2024
07-08 MARS 2024
11-12 AVRIL 2024
16-17 MAI 2024
13-14 JUIN 2024
11-12 JUILLET 2024
12-13 SEPTEMBRE 2024
10-11 OCTOBRE 2024
14-15 NOVEMBRE 2024
12-13 DECEMBRE 2024



Références organisme et contact :

Siège sociale:

E.R.C Education et Reeduction Canine, 385 Chemin de la Bedoule 13540 Puyricard.

Le centre de formation :

5210 Route d'Avignon, lieu dit lignane 13540 Puyricard.

Siret: 51938113100027 Code APE: 8532Z

Certificat de capacité Suzy Pichot: 13-336.

Centre de formation enregistré auprès de la DREETS paca sous le numéro 93.13.14980.13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Article L.6352-12 du Code du Travail.



06 38 49 11 73



www.formation-educateur-canin-aixenprovence.fr



formation@erc-pro.com



Référente handicap : Suzy Pichot 0638491173.